

Nouveau circuit d'approvisionnement en masques chirurgicaux

27.03.2020 14 heures 30

L'approvisionnement en masques chirurgicaux ne **passera plus par les officines mais par le circuit des groupements hospitaliers en territoires, par le biais de l'ARS.**

PROCEDURE :

1/ Je suis un SAAD ou assimilé

Afin de permettre aux **assistants de vie à domicile (AVS) d'intervenir** dans le cadre de la prise en charge de patients COVID-19 en ville, des masques seront mis à disposition des professionnels de santé ainsi que des SAAD intervenant auprès des personnes âgées et handicapées proportionnellement au nombre d'intervenants.

1. Identifiez les visites prioritaires pour le maintien à domicile des personnes vulnérables

L'organisation de l'approvisionnement sera déterminée au niveau de chaque région par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec les Conseils départementaux.

Chaque service concerné recevra la notification par l'ARS, des quantités mises à sa disposition et du lieu où il peut les retirer. Même si les masques arriveront en général à l'établissement support du groupement hospitalier de territoire géographiquement le plus proche (« *établissement - plateforme* »), il revient à l'ARS, en lien avec le Conseil départemental, de déterminer les modalités de distribution infra-départementale les plus adaptées à l'offre territoriale.

A cette fin, **chaque établissement doit désigner un interlocuteur permanent pour la logistique masque et doit en communiquer les coordonnées à « l'établissement - plateforme » (ou autre selon l'organisation mise en place à l'ARS).**

2. Désignez un référent masques Covid19

&

Transmettez ses coordonnées avec le nombre d'intervenants à votre ARS par mail :

Nom de votre structure :

Adresse :

Type : SAAD

Numéro d'agrément ou d'autorisation :

N°FINESS (éventuellement) :

Nom & coordonnées du référent :

Nombre d'intervenants :

L'ARS pourra demander un interlocuteur permanent, commun à plusieurs structures (par exemple, les membres d'un même organisme gestionnaire), pour faciliter la gestion.

Cette organisation repose sur des livraisons hebdomadaires. Les réapprovisionnements de chaque service seront ajustés en fonction de leur consommation afin d'utiliser au mieux les quantités disponibles.

EMAILS ARS :

ARS-BFC-DIRECTION-GENERALE : ARS-BFC-DIRECTION-GENERALE@ars.sante.fr

ARS-BRETAGNE-DG : ARS-BRETAGNE-DG@ars.sante.fr

ARS-CORSE-DIRECTION-GENERALE : ARS-CORSE-DIRECTION-GENERALE@ars.sante.fr

ARS-CVL-DG : ARS-CVL-DG@ars.sante.fr

ARS-GRANDEST-DIRECTION-GENERALE : ARS-GRANDEST-DIRECTION-GENERALE@ars.sante.fr

ARS-GUYANE-DIRECTION-GENERALE : ars-guyane-direction-generale@ars.sante.fr

ARS-HDF-DIRECTEUR-GENERAL : ARS-HDF-DIRECTEUR-GENERAL@ars.sante.fr

ARS-IDF-DIRECTION : ARS-IDF-DIRECTION@ars.sante.fr

ARS-MARTINIQUE-DIRECTEUR-GENERAL : ARS-MARTINIQUE-DIRECTEUR-GENERAL@ars.sante.fr

ARS-MAYOTTE-DG : ars-mayotte-dg@ars.sante.fr

ARS-NA-DG : ARS-NA-DG@ars.sante.fr

ARS-NORMANDIE-DIRECTION-GENERALE : ARS-NORMANDIE-DIRECTION-GENERALE@ARS.SANTE.FR

ARS-OC-DG : ARS-OC-DG@ars.sante.fr

ARS-PACA-DG : ARS-PACA-DG@ars.sante.fr

ARS-PDL-DIRECTION-GENERALE : ARS-PDL-DIRECTION-GENERALE@ars.sante.fr

ARS-REUNION-DIRECTION-GENERALE : ars-reunion-direction-generale@ars.sante.fr